



INFO CAMIONNAGE

Bulletin d'information

25 mars 2021

PERMIS SPÉCIAL DE CIRCULATION VÉRIFICATIONS À EFFECTUER AVANT DE RÉALISER UN TRANSPORT HORS NORMES

Le ministère des Transports rappelle aux titulaires de permis spéciaux de circulation qu'ils ont la responsabilité, en vertu du paragraphe 2^o de l'alinéa 1 de l'article 5 du Règlement sur le permis spécial de circulation, de s'assurer que le réseau routier permet la circulation pour les dimensions et les charges transportées.

Pour ce faire, avant d'effectuer un transport en surdimension, les titulaires doivent notamment vérifier que :

- les carrefours, les bretelles et les courbes sur l'itinéraire choisi offrent un dégagement suffisant;
- la largeur de voie disponible permet le passage sécuritaire des autres véhicules;
- la hauteur libre sous les ponts, les ponts d'étagement, les structures aériennes de signalisation et les fils des services d'utilité publique ne constitue pas un obstacle à leur passage;
- les travaux routiers ne constituent pas une entrave à leur circulation;
- les routes empruntées ne sont pas interdites à la circulation des véhicules lourds, à moins qu'un permis des classes 6 et 7 n'autorise expressément leur passage sur celles-ci.

S'il s'agit d'un transport en surcharge, les titulaires doivent vérifier que l'itinéraire projeté permet leur passage sur les ponts.

Afin d'aider les exploitants, les demandeurs et les titulaires de permis, le Ministère met à leur disposition des outils qu'ils peuvent consulter sur son site Web pour connaître l'emplacement des ponts affichés, la hauteur libre sous les ponts ainsi que les principales contraintes liées aux travaux routiers. La consultation de ces données et des cartes interactives qui les accompagnent vise à permettre aux exploitants de planifier des itinéraires routiers contournant les obstacles.

LES PONTS FAISANT L'OBJET DE LIMITATIONS DE POIDS

Le [Répertoire des limitations de poids](#) contient l'information sur les structures qui, en raison d'une capacité portante limitée, peuvent constituer un obstacle à la libre circulation des véhicules lourds. Ce répertoire se trouve sur le site Web du Ministère > onglet Entreprises et partenaires > section Entreprises de camionnage > page Ponts faisant l'objet de limitations de poids.

LA HAUTEUR LIBRE SOUS LES PONTS

Les données relatives aux hauteurs libres sous les ponts et ponts d'étagement sont inscrites dans le [Répertoire des hauteurs libres](#). Ce répertoire se trouve sur le site Web du Ministère > onglet Entreprises et partenaires > section Entreprises de camionnage > page Hauteurs libres sous les ponts du Québec. Les données du répertoire sont essentielles pour assurer la protection des usagers du réseau routier, la préservation des structures et le déplacement des marchandises. À la section Notes explicatives, on présente la façon de le consulter et la façon dont les hauteurs libres ont été mesurées.

LES TRAVAUX ROUTIERS

Les informations relatives aux contraintes de dimensions et de charges associées aux travaux routiers ainsi que les renseignements sur l'état des routes sont disponibles sur le site Web de [Québec 511](#) pour une région ou une route donnée.

Le contenu de ce bulletin est uniquement à titre informatif et n'a pas de valeur légale. Les renseignements qu'il contient ne constituent pas une interprétation juridique des dispositions du Règlement sur le permis spécial de circulation.